



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN06620180918963

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à PERPIGNAN le 18 septembre 2018

Monsieur Robert GARRABE
Le Président

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V06618086051001	Adjoint territorial d'animation	agent d'animation Plus de détail	La date de recrutement a changé	Temps non complet	MAIRIE DE SAINT NAZAIRE 66570 SAINT NAZAIRE	01/10/2018	06620180904681
V06618097651001	Attaché de conservation du patrimoine	chargé(e) de mission Vauban (UNESCO) Plus de détail	Renonciation définitive	Temps complet	Communauté de communes Conflent Canigou 66500 Prades	01/10/2018	06620180904681